Arnaque à la cotisation : Le filon oublié

16/11/2011 à 22h33

185 millions : c'est ce que l'Urssaf parvient à récupérer sur les 6 à 12 milliards de fraude que représenterait le travail dissimulé. Si on ajoute les 2,2 millions d'omission dans les déclarations et le milliard d'arnaque aux accidents du travail et maladies professionnelles, on a l'étendue des patrons fraudeurs.

80% des fraudes sociales sont le fait des employeurs. Soit 8 à 15,6 milliards d'euros qui passent sous le nez de la sécurité sociale. Dans la majeure partie des cas, c'est volontairement que les patrons ne paient pas leurs cotisations – de 6,4 à 12,4 milliards – et pour 2,2 milliards, cela relèverait d'une erreur ou d'une omission dans le calcul des cotisations… Volontaire ou pas, le rapport réalisé par la mission d'évaluation et de contrôle des loi de financement de la sécurité sociale (Mecss) l'été dernier ne le dit pas. Sans oublier les sous-déclarations des accidents du travail et maladies professionnelles non déclarées comme tels, par les salariés, sous la pression de leurs employeurs, pris en charge par l'assurance maladie, en lieu et place de la branche spécifique de la Sécu, financée seulement par les entreprises. Il en coûte chaque année entre 600 millions et 1,1 milliard d'euros à la caisse d'assurance maladie. […]

La Marseillaise